

PROJET DE LOI

adopté

le 3 novembre 1987

N° 23  
**S É N A T**

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation d'un accord de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali (ensemble un échange de lettres des 8 et 28 juillet 1986).*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (8<sup>e</sup> législ.) : 774, 866 et T.A. 166.  
Sénat : 16 et 71 (1987-1988).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'accord de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali, signé à Bamako le 6 mai 1985 (ensemble un échange de lettres des 8 et 28 juillet 1986), dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 3 novembre 1987.*

*Le Président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé n° 774 A.N. (8<sup>e</sup> législ.).